

Procédure de saisine EMAS

Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

Des équipes au service de l'école inclusive



Les EMAS sont des équipes mobiles qui constituent une ressource mobilisable par les professionnels de l'Education nationale des établissements scolaires de la maternelle au post BAC (BTS) pour soutenir les membres de la communauté éducative dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, voire des élèves à besoins éducatifs particuliers, en leur apportant une expertise médico-sociale.

Les EMAS sont constituées de professionnels du secteur du médico-social (chef de service, éducateurs spécialisés, psychologue...).



Les EMAS ont pour missions d'aider la communauté éducative à gérer une situation particulièrement complexe, de conseiller et de participer à des actions de sensibilisation sur les problématiques liées à la scolarisation des élèves en situation de handicap.



Remarque : Les EMAS ne sont pas des équipes visant des interventions directes auprès des élèves. Elles ne se substituent pas aux ressources existantes telles que les RASED, les enseignants ressources, les psychologues de l'Education nationale, les professionnels de santé intervenant dans les établissements qui doivent être eux sollicités dans un premier temps.

1

Le directeur de l'école ou le chef d'établissement complète la demande avec l'enseignant ou les enseignants concernés. Le formulaire de demande d'intervention est envoyé, via l'IEN dans le premier degré, à l'IEN ASH concerné. L'IEN ASH étudie la demande puis la transmet à l'équipe mobile d'appui à la scolarisation qui correspond aux besoins relevés.



2

Un entretien est conduit par l'EMAS avec l'établissement ou l'école. Une évaluation globale permet de définir les modalités d'intervention adaptées.

3

Les actions menées sont définies dans un compte-rendu d'accompagnement. A titre exceptionnel, un renouvellement peut être prononcé.

